

# AMICALE DES ANCIENS DES CONSTRUCTIONS NAVALES : CONVIVIALITÉ, MÉMOIRE, TRANSMISSION

28.06.2021

**L'amicale des anciens des constructions navales vise à fédérer la communauté des anciens collaborateurs de Naval Group et à contribuer à la continuité de ses savoir-faire. Après avoir structuré son fonctionnement et lancé son site internet, l'association appelle à l'adhésion. Partons à la rencontre de Caroline Le Bayon, directrice du développement au sein de la direction des Ressources Humaines, et de Philippe Roger, ancien collaborateur à la retraite, désormais responsable de cette amicale.**

## Quelles sont les missions de l'amicale des anciens ?



Philippe Roger : « L'association a comme première mission l'organisation d'événements pour animer la communauté des anciens de l'entreprise : moments de convivialité, projets de commémorations, participations à certains événements de Naval Group dès que la situation sanitaire le permettra. L'association a aussi une vocation historique. Elle mettra à disposition sur son site internet des écrits rédigés par les anciens pour participer à la mémoire des métiers. Il pourra s'agir d'articles écrits par les collaborateurs, de biographies de carrière, et de textes de recherche. Enfin, nous souhaitons contribuer à la préservation des connaissances et à la transmission des savoir-faire. L'association proposera des journées de rencontre par thème technique, à son initiative ou sur demande de Naval Group.

## L'amicale est parrainée par Naval Group. Quel est le but de ce parrainage ?



Caroline Le Bayon : « Nous sommes attachés à la continuité de nos activités et de nos compétences. Nous sommes donc très heureux de cette opportunité de maintenir le lien entre spécialistes de différentes générations et de contribuer à fédérer les anciens collaborateurs. C'est pour cette raison que Naval Group a signé une convention de parrainage avec l'amicale des anciens des constructions navales. Cette convention formalise le support apporté par Naval Group aux activités de l'association : par exemple, un accès sur demande à certaines archives de l'entreprise en préservant la confidentialité des données, l'utilisation de locaux Naval Group, et le financement d'une partie des activités de l'association. »

## Comment les anciens collaborateurs de Naval Group peuvent-ils adhérer ?

Philippe Roger : « Tous les anciens collaborateurs et anciennes collaboratrices, quel que soit leur métier ou leur site, peuvent adhérer à l'association en s'inscrivant sur le site internet. Les membres de l'association auront également la possibilité d'animer un groupe local et de proposer des moments de convivialité. »

Caroline Le Bayon : « N'hésitez pas à en parler à vos anciens collègues ou à vos collègues proches de la retraite. Et si vous êtes vous-mêmes concernés, vous pouvez vous inscrire sur le site internet de l'association à l'adresse : <https://www.aadcns.fr/> (<https://www.aadcns.fr/>) »

**Lison BEHRA**

Publié le 28.06.2021

3482 vues

Votre évaluation Moyenne (36 notes)

